R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE 1

MAÎTRISE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté ministériel du 10 octobre 2000 relatif aux habilitations de l'Université Aix-Marseille 1 à délivrer des diplômes nationaux de second cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme JULIE BORRO, née le 15 janvier 1982 à NICE (006), en vue de son inscription à la Maîtrise SCIENCES PHYSIQUES, Mention PHYSIQUE

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la **MAÎTRISE** SCIENCES PHYSIQUES, Mention PHYSIQUE, *mention passable*

est décernée à **Mme JULIE BORRO**

au titre de l'année universitaire 2003-2004.

Fait à Aix en Provence, le 19 mai 2005

Le titulaire

Le Président

Paul TORDO

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Jean-Paul de GAUDEMAR

N° AIMAI 4846254

/2005200307134